

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE



COMMUNE DE SAUBUSSE

PEDT

2025/2028

Responsable du projet : LARROQUETTE Eric, Maire et LANUSSE Alain, Adjoint chargé des affaires scolaires
100 Route de maremne 40180 SAUBUSSE
05 58 57 70 38 – mairie@saubusse.fr

Coordinateur du projet : ALARCON Fanny, Directrice des temps périscolaires
100 Route de maremne 40180 SAUBUSSE
07 89 04 55 60 – periscolaire@saubusse.fr

Sommaire:

PEDT

I- Organisation du temps scolaire	p3
II- Périmètre du territoire et/ ou communes concernées par le PEDT	p4
III- Etat des lieux	p5
IV- Publics cibles	p7
V- Partenaires du projet	p7
VI- Gouvernance du PEDT	p8
VII- Valeurs partagées - Objectifs éducatifs du PEDT	p9
VIII- Cohérence entre le PEDT et le projet d'école	p12
IX- Modalités d'organisation globale du PEDT	p12
X- Articulation école/activités péri scolaire	p12
XI- Articulation avec les projets/activités/actions proposées (loisir, sport, culture, montage de projet, insertion, activité familiale...) dans les autres temps et espaces de vie de l'enfant et/ou du jeune	p13
XII- Eléments prévus dans le bilan annuel du nouveau projet	p13

Annexe 1: Tableau critères d'évaluation

Annexe 2: Nouvel échéancier

Annexe 3: Projet pédagogique du service périscolaire de Saubusse

Annexe 4: Plan mercredi

Annexe 5: Projet Pédagogique de la micro-crèche de Josse

Annexe 6: Auto-Evaluation de l'école

Annexe 7: PEDT Saint-Jean-de-Marsacq

I- Organisation du temps scolaire

La commune de Saubusse a organisé le temps scolaire en 4 jours par semaine.

L'organisation en période scolaire:

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30- 8h20	Périscolaire	Périscolaire	Accueil de Loisirs de Saubusse 7h30 à 18h30	Périscolaire	Périscolaire
8h30-12h	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
12h- 13h50	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
13h50- 16h30	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
16h30- 18h30	Périscolaire	Périscolaire		Périscolaire	Périscolaire

Les accueils périscolaires du matin et du soir:

Ils fonctionnent en période scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Le soir, le goûter est fourni par la Mairie. Une aide au devoirs, sur inscription, peut-être dispensée aux enfants de l'élémentaire qui fréquentent l'accueil périscolaire.

Des activités ou des jeux sont proposés aux enfants afin qu'ils soient acteurs et auteurs de leurs temps libres.

La pause méridienne:

Horaires: 12h-13h50 (comprend le temps de restauration et de la détente).

L'accueil des enfants, après la pause méridienne prise à l'extérieur, se fait uniquement à partir de 13h50.

Des activités ou des jeux sont proposés aux enfants du CP au CM2.

Accueil de loisirs du mercredi:

Il fonctionne en période scolaire, tous les Mercredis, de 7h30 à 18h30.

Les enfants sont accueillis dans les locaux du Groupe Scolaire "Les Cigognes", en journée, demi-journée, avec ou sans repas.

Durant l'accueil de loisirs, il sera mis en place diverses activités: activités artistiques et culturelles, ateliers numériques, lecture, jeux et grands jeux, initiation à différents sports, mise en place de projets ...

Service extrascolaire:

La commune de Saubusse est en partenariat avec la Mairie de Saint-Jean-de-Marsacq pour les vacances scolaires.

II- Périmètre du territoire et/ ou communes concernées par le PEDT

La commune de Saubusse ne dispose pas de structure petite enfance. L'accueil des 0-3 ans se fait par 2 assistantes maternelles. Une micro crèche est également disponible dans la commune de Josse. De plus, les parents peuvent bénéficier du LAEP pour profiter d'un lieu propice à l'échange avec les autres parents.

L'accueil périscolaire du mercredi est assuré par la commune sur le site de l'école des cigognes. Ce service est réservé aux enfants inscrits à l'école de Saubusse.

L'accueil extrascolaire est assuré par le centre de loisirs intercommunal qui est installé sur la commune de Saint-Jean-de-Marsacq et qui accueille les enfants de 3-11 ans des communes de Josse, Sainte-Marie-de-Gosse, Saint-Martin-de-Hinx, Saubusse et Saint-Jean-de-Marsacq.

Au dernier comité de pilotage intercommunal, il a été décidé par les élus que chaque commune reprenne la compétence accueil jeunesse.

Le Conseil Municipal des Jeunes se réunit une fois par mois afin d'élaborer de nouveaux projets ou de continuer de développer certains. Ce CMJ est composé de 15 jeunes et est suivi par un agent de la commune ainsi que deux élus.

La communauté de commune MACS s'est dotée de la compétence de "LA mise en réseau des structures éducatives pour l'enfance et la jeunesse: centre de loisirs, espaces jeunes, accueils périscolaires, conseils municipaux d'enfants et de jeunes et la mise en réseau des professionnels de ces structures".

En se basant sur l'évaluation des derniers PEDT, le comité de pilotage intercommunal a choisi trois axes de travail de la CTG à développer pour ces 3 prochaines années.

Le comité de pilotage communal a gardé ces trois axes de travail et la municipalité a souhaité s'investir sur un quatrième.

Une Convention Territoriale Globale a été signée entre la CAF, la Communauté de communes et la commune. Elle couvre la période 2023-2026. La CTG a ainsi pour objectif de définir le projet social du territoire et de servir de point de convergence des PEDT des communes, en cohérence avec les priorités d'action identifiées dans le respect des champs d'intervention de chacun.

La CTG souligne que le territoire de la Communauté de communes se caractérise par:

- Une départ important d'actifs au quotidien vers la CA Pays Basque et la CA Grand Dax, interrogeant l'offre périscolaire.
- Une augmentation du nombre de familles sur le territoire et donc une évolution des besoins.
- Une hausse particulièrement importante des familles monoparentales, qui sont des familles présentant un niveau de revenu plus faible en moyenne.

- Plus largement, des situations de fragilités identifiées pour un certain nombre de familles du territoire.
- Un niveau de revenue hétérogène entre les différentes communes de l'intercommunalité, indicateur d'une nécessité d'identifier des infra-territoires au sein de MACS, avec des dynamiques spécifiques.
- Un territoire à l'offre riche et variée (notamment en soutien à la parentalité) mais des marges de développement à investiguer.

III- Etat des lieux

L'école "Les cigognes" reste la seule école primaire de la commune.

Le groupe scolaire "Les cigognes" accueille les élèves de la Maternelle au CM2, encadrés par cinq enseignants et deux ATSEM :

Anne GENELLE : PS-MS

Sophie LABARRERE : GS-CE1

François MASSELIN : CP-CE2

Marion LABORDE, directrice : CE1-CE2-CM1

Jean-Elie COURREYAN : CM1-CM2

Clara DENTER (ATSEM)

Alexia BIELSA (ATSEM)

Sur la commune de Saubusse, il y a:

- 2 assistantes maternelles,
- 1 accueil périscolaire
- 1 accueil extrascolaire sur le commune de Saint-Jean-de-Marsacq
- 11 associations
- les collégiens vont au collège de Saint-Geours-de-Maremne
- les lycéens vont au lycée de Saint-Vincent-de-Tyrosse

Les assistantes maternelles et les familles de la commune peuvent également bénéficier des services du RPE (relais Petite Enfance), service de la CC MACS.

C'est un moyen pour les familles de s'informer sur les modes d'accueil existant sur le territoire. C'est un lieu d'échanges, d'écoute et de professionnalisation qui favorise la qualité d'accueil des enfants au domicile des assistantes maternelles.

Pour les parents: c'est un accompagnement dans la recherche d'une assistante maternelle agréée et dans les démarches administratives relatives au statut d'employeur.

Pour les assistantes maternelles: c'est un lieu d'informations sur le statut, les droits et obligations, d'échanges d'expériences avec d'autres professionnelles.

- Une micro-crèche ouverte aux enfants de Saubusse est située sur la commune de Josse "Yan Petit"

Les équipements sportifs, culturels, de loisirs:

- Un fronton

- Un court de tennis
- Une salle des fêtes
- Un agorespace
- Un trinquet et une salle annexe
- Une bibliothèque municipale
- Une aire de jeux

Les associations du village:

- L'amicale Sibusate- Comité des fêtes
- Association Culturelle Sibusate et Festiv'Adour
- Association des Parents d'Elèves
- Amicale du 3ème âge (Génération Sibusate)
- Association Sainte-Thérèse
- Association des Anciens Combattants
- Association Communale de Chasse Agréée
- Saubusse Sport Pelote Basque
- Forme et Bien-être
- Adoura (L'adour et ses affluents)
- Saubusse l'Art d'accueillir

D'après l'évaluation, les besoins de la jeunesse ne sont pas satisfaits. Il y a peu de participation des 12/16 ans à l'espace jeunesse de Saint-Jean-de-Marsacq.

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> - Des assistantes maternelles sont présentes sur la commune - Une équipe d'animation permanente sur la structure scolaire qui connaît le fonctionnement, les lieux et les enfants - L'offre concernant l'enfance: Accueil périscolaire sur Saubusse; Accueil extrascolaire sur Saint-Jean-de-Marsacq - De nombreux échanges entre la Mairie, le service périscolaire, et l'école qui permet l'organisation de projets communs - Un Conseil Municipal des Jeunes très actif - Un minibus à disposition pour les mercredis et pour la navette vers le service extrascolaire de Saint-Jean-de-Marsacq 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de sollicitation des parents à l'accueil de loisirs - Pas de projets, d'actions en place concernant la parentalité (uniquement à l'échelle communale) - Pas de possibilité d'accueil pour les jeunes de 12 ans et plus - Tissu associatif présent mais peu d'associations sont destinées aux enfants et aux jeunes - Problème de mobilité pour favoriser l'autonomie des jeunes

IV- Publics cibles

Pour l'année 2024-2025, il y a 103 enfants présents sur l'école, au niveau du périscolaire du matin et du soir, environ 60 enfants le fréquentent.

élèves en maternelle: 31

Élèves en primaire: 72

Élèves au Collège: 71

Elèves au Lycée: 34

Un projet pédagogique existe sur le service périscolaire qui favorise l'autonomie sur leur temps de vie.

V- Partenaires du projet

Partenaires institutionnels:

- La CAF: au niveau financier
- Le Conseil Départemental: pour l'aide de fonctionnement
- La SDJES: tous les aspects réglementaires
- La JPA: Formation et aide à l'inclusion des enfants porteurs de handicap
- Les enseignants
- Les autres communes pour le volet intercommunal

De nombreux partenariats avec les associations de la commune sont développés tout au long de l'année (APE, Aventure handicap, Comité des fêtes, ...). Des bénévoles sont également présents pour certains temps comme l'aide au devoirs.

Les élus et techniciens de la commune ont un rôle très important dans l'organisation et la gestion de la vie des enfants et des jeunes.

Le Communauté de Commune Maremne Adour Côte Sud intervient dans la structure de pilotage et l'élaboration du PEDT. Elle participe à l'enrichissement des projets pédagogiques, contribue à la formation des équipes d'animation, et organise des manifestations enfance jeunesse sur le territoire.

Les parents sont très investis dans le quotidien de leurs enfants à travers les représentants des parents d'élèves.

VI- Gouvernance du PEDT

Le comité de pilotage est une instance essentielle dans la conception, la mise en place, le suivi, et l'évaluation du PEDT.

Il se réunit au moins deux fois dans l'année afin de faire un bilan et de faire dégager de nouvelles pistes pour la suite.

A l'échelle intercommunale, le COPIL se compose essentiellement:

- D'élus: Maire de Saint-Jean-de-Marsacq, Saint-Martin-de-Hinx, Josse, Sainte-Marie-de-Gosse et Saubusse
- De la Coordonnatrice PEDT: Laure Secheer
- Des techniciens des autres communes: Aurélie Andrault, Céline Pebayle, Magalie Charbonnier, Yan Dulucq
- Une chargée de coopération MACS: Manuelle Etcheverry

A l'échelle communale, le COPIL se compose essentiellement:

- D'élus: Maire, adjoints, commission jeunesse de Saubusse
- Du coordonnateur PEDT: Yan Dulucq
- Des techniciens de la communes: responsables de services
- De représentants de parents d'élèves
- De la directrice de l'école représentant les enseignants
- D'une chargée de coopération MACS: Manuelle Etcheverry

Suivant l'ordre du jour, peuvent être conviés:

La responsable de la médiathèque, des représentants d'association, la CAF ou la DRAJES, les Francas des Landes, la JPA, ...

Le coordonnateur du PEDT de la commune de Saubusse:

Nom: , Alarcon

Prénom Fanny

Fonction: Responsable périscolaire

Tel: 07.89.04.55.60

Adresse mail: periscolaire@saubusse.fr

Correspondant élus: PEDT de la commune de Saubusse:

Nom: Laroquette

Prénom: Eric

Fonction: Maire de Saubusse

Tel: 05.58.57.70.38

Adresse Mail: mairie@saubusse.fr

Les missions du coordonnateur sont de:

- Décliner les objectifs généraux du projet éducatif en objectif pédagogique avec l'aide de son équipe pédagogique
- Coordonner l'ensemble des intervenants et s'assurer que leurs actions sont cohérentes avec les principes et intentions du PEDT et les objectifs pédagogiques.
- Être le directeur de ce temps d'accueil, et l'interface entre tous les acteurs éducatifs

- Développer les passerelles entre les projets périscolaires/ extrascolaires et le projet d'école
- Repérer les attentes et les besoins des enfants, des familles, et de formuler des préconisations auprès des élus du COPIL afin de proposer, réorienter éventuellement les organisations existantes
- Mettre en évidence les besoins en termes de formation ou d'information des intervenants
- Garantir la mise en place d'une démarche d'évaluation partagée
- Garantir la sécurité physique et morale des enfants par le respect de leurs rythmes de développement et d'apprentissages
- Relever les problématiques organisationnelles afin de proposer des solutions au COPIL

VII- Valeurs partagées - Objectifs éducatifs du PEDT

La commune est signataire de la CTG et s'appuie sur celle-ci pour développer des axes dans son futur PEDT.

Les orientations stratégiques de la CTG:

- Assurer un accès harmonisé aux services
- Promouvoir des services de qualité
- Investir dans la prévention
- Prendre en compte les besoins particuliers
- Favoriser l'engagement citoyen

Les besoins à couvrir sur le territoire:

Le territoire Maremne Adour Côte-Sud se caractérise par une offre partagée entre les communes et l'intercommunalité.

L'escale info s'est affirmé depuis plus de 10 ans comme une structure incontournable d'accès aux droits, accompagnant les habitants du territoire, souvent vulnérables, dans leurs démarches de quotidien.

Une itinérance a été expérimentée lors de la dernière CTG et une réflexion est en cours pour pérenniser le dispositif.

L'arrivée récente de Maisons France service sur le territoire a mis en exergue une nécessaire complémentarité entre les structures dans un objectif de lisibilité et d'efficacité pour les usagers.

La recherche de complémentarité s'opère aussi pour le public jeunesse au travers du développement des Relais Informations Jeunesse sur le territoire.

Il est nécessaire de diversifier les modalités d'accès aux droits afin de prendre en compte les spécificités des publics: l'aller-vers sera fortement déployé.

Dans le domaine de l'enfance/ jeunesse:

Les enjeux:

- La continuité éducative
- Le maintien de la fréquentation des accueils de loisirs sans hébergements extrascolaires
- La mixité sociale et l'inclusion des enfants en situation de handicap au sein des ALSH
- La qualité de l'animation
- L'information des jeunes
- L'accès à l'autonomie
- L'accès à l'enseignement supérieur
- L'accès au logement
- L'engagement citoyen des jeunes
- La mise en réseau des acteurs
- La prévention

Dans le domaine du soutien à la parentalité:

Les axes:

- L'accompagnement des parents des très jeunes enfants
- L'accompagnement des parents des enfants de 6 à 11 ans
- L'accompagnement des parents et adolescents
- L'organisation de temps de répit parental
- L'amélioration des relations entre les parents et l'école
- L'accompagnement des conflits familiaux
- L'isolement des parents
- L'information des parents
- L'aide à apporter aux parents d'enfants handicapés
- L'aide à apporter aux parents en situation de précarité

Dans le domaine de la petite enfance:

Les enjeux:

- Au nombre de solutions d'accueil pour les familles de très jeunes enfants
- A la mixité sociale dans l'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE)
- A l'inclusion des enfants porteurs de handicap
- A la qualité des projets d'accueils
- A la création de places en horaire atypique
- A la formation initiale et continue des assistant(e)s maternel(le)s
- A la définition d'un plan de formation du personnel des EAJE
- A la bonne information des familles sur les services existants
- A l'accompagnement des parents en situation d'insertion professionnelle dans leur recherche d'un mode d'accueil

Dans le domaine de l'animation de la vie sociale:

Les enjeux:

- Conforter le service existant pour renforcer l'inclusion, l'information et la participation des familles
- Participer aux réunions du réseau départemental AVS dès 2023
- Renforcer la visibilité des acteurs locaux de la vie sociale

Ces besoins se déclinent en 21 fiches actions pour 2023/2026 sur 5 thématiques

- L'accès harmonisé
- Des services de qualité
- La prévention
- Les besoins particuliers
- L'engagement Citoyen

Après l'état des lieux de notre commune et de l'intercommunalité, le bilan de nos anciens PEDT, nous privilégions de travailler sur les axes suivants déclinés en objectifs:

Renforcer la prévention:

- Sensibiliser à une utilisation responsable du numérique
- Promouvoir la santé et le bien-être
- Accompagner vers des pratiques éco-responsables

Accentuer la démarche inclusive

- Renforcer le respect et la tolérance
- Former les acteurs éducatifs
- Individualiser les accueils selon les besoins

Promouvoir l'engagement auprès des enfants et des jeunes:

- Répondre aux besoins d'accueil des jeunes
- Favoriser l'implication à travers la démarche de projet
- Associer l'ensemble des acteurs éducatifs aux projets

Valoriser les parents dans les différents projets:

- Impliquer les parents dans la co-construction des projets éducatifs
- Valoriser les compétences et savoir-faire des parents dans les activités éducatives

VIII- Cohérence entre le PEDT et le projet d'école

L'école travaille sur son nouveau projet d'école et a réalisé son auto-évaluation sur 2023-2024. Les axes du nouveau PEDT ont été choisis en collaboration avec les enseignants ce qui permettra au mieux de lier les objectifs du nouveaux projet d'école avec les axes retenus du PEDT.

IX- Modalités d'organisation globale du PEDT

Le technicien coordinateur de la commune participe avec les autres communes rattachées au Centre de Loisirs intercommunal à des réunions de travail entre techniciens. Les membres du COPIL ont défini les axes et les techniciens ont travaillé sur des objectifs et les actions à mettre en place avec des indicateurs de réussite.

Étant donné la structuration des différents accueils. La complémentarité entre le projet d'école et l'accueil périscolaire est recherché les jours de classe.

Le plan mercredi s'intègre dans le projet, ce temps nous permet d'approfondir les thèmes abordés sur le temps péri-scolaire tout en permettant aux enfants d'être acteur de leur journée. Ils ont la possibilité de prendre part au programme ou de "rien faire".

A l'accueil extrascolaire, des projets pédagogiques sont faits à chaque période de vacances sur des thématiques.

Sur ces temps, l'accueil participe également à la co-construction de certains projets avec MACS.

X- Articulation école/activités périscolaire

L'école et les services périscolaires de la commune accueillent quelques enfants à besoins particuliers. Certains de ses enfants bénéficient d'une AESH sur le temps scolaire et méridien. Les PAI sont co-signés par les services scolaires, périscolaires et de restauration. Des locaux sont partagés entre enseignants et service périscolaire suivant les besoins.

Le service périscolaire a un local dédié pour les activités du matin, midi et soir. Il dispose également de la cour de récréations, des salles disponibles (motricité et bibliothèques pour animation, salle de classe pour aide au devoirs, ...) en fonction de ce qui y a été imaginé. Durant ces temps, les enfants ont à disposition divers matériels afin d'être acteurs de leurs temps libres. De plus, le midi, des animations sont proposées afin de faire vivre les objectifs du PEDT lors des temps informels également.

Les activités proposées sont préparées et organisées en amont sous forme de thème par l'équipe périscolaire. Cela permet une cohérence et complémentarité entre les différentes

activités. De plus, le mercredi permet d'approfondir ces thèmes par l'amplitude possible des activités tout en respectant le rythme de l'enfant à travers différents temps structurés (temps d'accueil, activité, repas, temps calme, activité, goûter, départ). Les enfants sont tous sur le même site mais les groupes d'âges sont séparés afin d'amener à chacun des activités adapté aux âges.

De nombreux acteurs extérieurs sont susceptibles d'intervenir comme les bénévoles pour l'aide aux devoirs ou encore des intervenants extérieurs pour certaines animations où les qualifications de l'intervenant sont un atout pour l'équipe périscolaire.

XI- Articulation avec les projets/activités/actions proposées (loisir, sport, culture, montage de projet, insertion, activité familiale...) dans les autres temps et espaces de vie de l'enfant et/ou du jeune

Les enfants de l'école bénéficient de la bibliothèque communale sur les temps scolaires et périscolaires. Les enfants ont la possibilité de venir en demie journée le mercredi afin de pouvoir rejoindre leur club de sport durant l'autre demi journée. Certaines associations proposent aux familles de venir chercher l'enfant directement au service périscolaire afin qu'il puisse profiter de l'activité plus facilement.

Les ressources locales sont exploitées à travers l'intervention d'associations pour des animations spécifiques (sportives et culturelles), mais aussi à travers différents sites exploitables. La communauté de communes MACS propose des parcours éducatifs et culturels et les jeunes de la commune peuvent bénéficier des services de l'escale info itinérante dans les mairies de Saint-Jean-de-Marsacq ou Sainte-Marie-de-gosse.

XII- Eléments prévus dans le bilan annuel du nouveau projet

Des critères et indicateurs sont définis pour chaque objectif. Ils permettront d'évaluer les 4 axes. La commune participe au COPIL de la CTG et de ce fait, à son avancée. La CTG se termine en 2026, la commune prendra une part active dans son évaluation et son écriture.

Les COPIL communaux nous permettront d'évaluer au fil des années l'avancée des actions, et d'ajuster ces actions en fonction des besoins exprimés par les enfants et les jeunes.

Axe 1: Renforcer la prévention

Sensibiliser à une utilisation responsable du numérique

Accompagner les enfants dans la création numérique (Malles MACS, book creator, genially, e-movie, ...)
Mettre en place des temps de sensibilisation aux dangers du numérique (cyberharcèlement, réseaux sociaux, ...)
Apprendre les bonnes pratiques du numérique (temps d'écran, sources, droit à l'image, ...)

Promouvoir la santé et le bien être

Proposer au moins une activité physique quotidienne
Impulser des temps de parole organisé
Mettre en place des outils pour la gestion des émotions
Aborder les notions d'équilibre alimentaire
Créer une "boîte à parole" pour une expression anonyme

Accompagner vers des pratiques éco-responsable

Redynamiser le projet de tri sélectif (mise en place de nouvelles poubelles, rendre ludique le tri, ...)
Créer des outils favorisant les économies d'énergies
Favoriser les goûters "0 déchets"

Axe 2: Accentuer la démarche inclusive

Renforcer le respect et la tolérance

Mettre en place des ateliers-débats sur différentes thématiques
Réaliser des courts-métrages représentant des thématiques abordées

Former les acteurs éducatifs

Former les directeurs au dispositif "PHARE" de l'Education Nationale
Réaliser deux réunions par période pour l'équipe d'animation
Permettre aux agents d'assister aux temps de qualification MACS ou Education Nationale

Individualiser les accueils selon les besoins

Instaurer des rituels permettant l'expression
Échanger concernant les besoins et les postures à adapter en réunion d'équipe

Axe 3: Promouvoir l'engagement auprès des enfants et des jeunes

Répondre aux besoins d'accueil des jeunes

Recueillir les attentes des jeunes
Chercher une solution pérenne pour l'accueil des jeunes
Proposer un espace dédié aux jeunes

Favoriser l'implication à travers la démarche de projet

Continuer de co-construire des projets participatifs
Poursuivre l'implication des enfants et des jeunes dans l'organisation de leur espace de vie

Associer l'ensemble des acteurs éducatifs aux projets

Encourager les enfants et les jeunes à participer à la vie associative
Organiser deux réunions annuelles incluant avec les acteurs éducatifs
Rendre publique les comptes rendus de ces réunions

Axe 4: Valoriser les parents dans les différents projets

Impliquer les parents dans la co-construction des projets éducatifs

S'assurer de la présence des parents aux COPIL

Valoriser les compétences et savoir-faire des parents dans les activités éducatives

Mettre en place des ateliers animés par les parents (cuisine, bricolage...).
Inviter les parents témoigner de métiers/ parcours

Monsieur Le Maire,
Eric LARROQUETTE

